GRAND CONSEIL POSTULAT

Lehner-Gigon Nicole / Hänni-Fischer Bernadette, députées					P2087.11
Etude de la couverture médicale de premier recours dans le canton					DSAS
				Cosignataires:	23
Reçu SGC:	24.03.11	Transmis Dir:	01.04.11*	Parution BGC:	mars 2011

Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'installer des permanences médicales sur le modèle de celle de l'HFR site de Meyriez-Morat afin que tous les habitants du canton aient accès à une médecine de proximité et à un service d'urgences médicales proche de leur domicile.

Développement

La situation est avérée dans le canton : dès les années 2015-2020, la continuité d'une bonne couverture médicale de premier recours et de petites urgences ne sera plus garantie pour les habitants de toutes les régions du canton qui souhaitent légitimement être proches de ces services.

Les causes sont à chercher, d'une part, dans les départs à la retraite à moyen et long termes de la génération des médecins actifs actuellement sur le territoire cantonal et, d'autre part, dans les aspirations des nouvelles générations de praticiens qui souhaitent exercer leur art dans d'autres conditions, avec des emplois du temps plus réguliers et personnalisés. L'augmentation du nombre de femmes qui choisissent une carrière médicale n'est pas étrangère à ces nouveaux choix de vie, que souhaitent aussi certains de leurs collègues masculins.

Les médecins installés constatent que leur pratique de médecin de famille avec une grande disponibilité et un cabinet équipé d'un système de radiologie et d'un laboratoire n'est guère rentable ni motivante pour les jeunes médecins actuellement en formation. Certains savent déjà qu'ils fermeront leur cabinet au moment de leur retraite.

Tout ceci dans un contexte d'évolution démographique qui occasionnera dans le canton une augmentation de la population de 20% dans les trente prochaines années.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir des mesures qui assureront la continuité d'une bonne couverture médicale dans le canton, y compris pour des urgences de premier recours proches des utilisatrices et des utilisateurs.

Le modèle de permanence médicale développé sur le site de l'HFR site de Meyriez-Morat, qui offre 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 la présence d'un médecin et d'assistants pour les urgences, mais aussi pour une médecine généraliste, se révèle efficace et performant. En occupant actuellement 7 médecins pour 4,5 équivalents plein temps (EPT), du personnel de soins se partageant 5.1 EPT et un secrétariat qui se partage 1.7 EPT, ce modèle se révèle très attractif pour les professionnels de la médecine et des soins. Il faut relever que pour des médecins assistants cette participation au service est extrêmement intéressante pour se plonger dans tous les aspects de leur profession. Pour terminer, les auteures du postulat estiment que ces services pourraient trouver leur place dans un ou dans les deux hôpitaux du sud du canton, qui étaient actifs jusqu'à la fin des années 90 et qui sont encore équipés de structures qui seraient ainsi optimalisées.

* * *

^{*} date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).